Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260305-DC2026030419-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 février s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260304/19 :
Budget primitif 2026

Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS, Anthony CARO.
Absents représentés : Jean-Yves COZIC a donné pouvoir à Thierry PADELLEC, Loïc HAREL a donné pouvoir à Philippe GOURAUD
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 15 - Pouvoirs : 2 - Votants : 17
Secrétaire de séance : Nicolas LE GROS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 15 conseillers municipaux présents

_____

Après avoir présenté l'ensemble des chapitres et opérations prévues en dépenses et en recettes, le budget primitif 2026 s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement cumulées **: 6 345 000 €.**
- Recettes de fonctionnement cumulées : **6 345 000 €.**

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement cumulées : **4 320 030 €.**
- Recettes d'investissement cumulées : **4 320 030 €.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le budget primitif de l'année 2026.**

PLUNERET, le 5 mars 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN